

(1)

(N° 171.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1867.

Révision des évaluations cadastrales. — Péréquation de l'impôt foncier (1).

Article additionnel.

Il sera procédé, dans le plus bref délai possible, à la révision, par parcelle, du revenu cadastral des propriétés non bâties.

B^{on} DE MACAR.

MONCHEUR.

(1) Projet de loi, n° 21.
Rapport, n° 116.
